

## Les textes juridiques encadrant le déploiement de Linky

### Les principaux textes juridiques à l'origine du déploiement de Linky

- **DIRECTIVE** 2006/32/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et abrogeant la directive 93/76/CEE du Conseil
- **DIRECTIVE** 2009/72/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE, et plus particulièrement son annexe 1.
- **Loi n°2000-108** du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, désormais codifiée dans le code de l'énergie.
- **Loi n° 2004-803** du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, désormais codifiée dans le code de l'énergie.
- **Loi n° 2009-967** du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, désormais codifiée dans le code de l'énergie.
- **Décret n° 2010-1022** du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité en application du IV de l'article 4 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, désormais codifié dans le code de l'énergie (article R. 341-6 notamment).
- **Arrêté** du 4 janvier 2012 pris en application de l'article 4 du décret n° 2010-1022 du 31 août 2010, définissant les fonctionnalités des dispositifs de comptage évolués mis en place par les gestionnaires de réseaux électriques.
- Article R. 341-8 du code de l'énergie, qui impose un calendrier précis de déploiement (texte réglementaire de décembre 2015 directement codifié).
- Délibération de la CRE du 7 juillet 2011 portant communication sur les résultats de l'expérimentation d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) relative au dispositif de comptage évolué Linky.
- **Délibération** de la CRE du 17 juillet 2014 portant décision sur le cadre de régulation incitative du système de comptage évolué d'ERDF dans le domaine de tension BT ≤ 36 kVA

### Références principales dans le code de l'énergie :

- Articles L 341-4, R341-4, R341-6 et R341-8.

### Les normes relatives à l'exposition aux ondes électromagnétiques en vigueur

- **Recommandation** du conseil de l'Union européenne n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques ;
- Norme française **NF EN 50470** de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;
- Norme française **NF EN 55022** de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ;
- Norme française **NF EN 50065-1** de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le CPL bas débit.

→ Pour aller plus loin : [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr) - [www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

